

## REGLEMENT INTERIEUR ACCUEIL DE LOISIRS CENTRE JEAN RIEUX

L'accueil de loisirs Jean Rieux, se situe au Centre Jean Rieux et s'adresse aux enfants de 3 à 5 ans (accueil de loisirs maternels) les mercredis et vacances scolaires ainsi qu'aux enfants de 6 à 11 ans pour les vacances scolaires

### INSCRIPTIONS

L'accueil des enfants se déroulera de la manière suivante

- **Les enfants de 3 à 5 ans devront être scolarisés, ne plus porter de couches. Un certificat de scolarité sera demandé.**
- Les enfants de 2 ans scolarisés en petite section de maternelle seront acceptés s'ils fêtent leur 3<sup>ème</sup> anniversaire avant le mois de décembre de l'année scolaire en cours.
- Les enfants de 6 ans inscrits en maternelle seront accueillis avec les enfants du centre de loisirs maternel
- chaque parent doit avoir rempli un dossier d'inscription précisant tous les renseignements concernant l'identité de l'enfant, des parents, leur numéro de téléphone, ainsi qu'une **fiche sanitaire de liaison** dûment remplie précisant les dernières vaccinations, d'éventuelles allergies ou une spécification concernant l'alimentation. Une copie du carnet de santé sera demandée

Les parents devront produire une attestation d'assurance extra-scolaire (RC) ou scolaire.

Tarifs : ils sont calculés en fonction de coefficients définis par la CAF. Les règlements sont effectués au Centre Jean Rieux

Au moment de l'inscription, un reçu faisant office de facture sera remis aux familles. *Aucun duplicata ne pourra être fourni.*

### ACCUEIL DU MATIN

L'accueil se déroule de **7h45 à 9h30** tous les jours. Les parents amenant leur enfant au-delà de 9h30 peuvent compromettre le bon déroulement des activités. L'équipe pourra refuser d'accueillir un enfant en cas de non-respect des parents de l'heure d'accueil.

Les parents signeront une feuille d'émargement lorsqu'ils nous confieront la garde de leur enfant.

Le référent de l'accueil de loisirs vérifiera le dossier d'inscription et cochera sur le registre de présence le nom de l'enfant dès son arrivée. Tout antécédent allergique, PAI sera signalé à l'équipe d'animation avant le premier jour d'accueil afin que l'équipe encadrante puisse s'organiser au niveau des attitudes à adopter notamment sur un accueil individualisé.

Tenue (enfants de 3 à 5 ans) : il est conseillé de fournir une tenue de rechange. Les enfants doivent être en possession de vêtements adaptés aux conditions météorologiques.

Dans le cas d'une sortie aqua-ludique, les enfants devront porter leur maillot de bain. Les parents fourniront le pique-nique, dans un sac isotherme, avec de la crème solaire, une casquette, des lunettes de soleil, des brassards pour les non-nageurs, une serviette. Les enfants au-delà de 7 ans doivent pouvoir être en capacité de s'appliquer de la crème solaire sauf sur le dos, où l'enfant devra être en capacité de demander soit à un autre enfant, soit à un animateur de l'aide.

### ACCUEIL DU SOIR

Les parents signeront la feuille d'émargement lorsqu'ils viendront chercher leur enfant le soir, de **16h30 à 18h30**. Lorsqu'une personne différente des parents viendra chercher un enfant, les personnes à l'accueil devront vérifier sur le dossier d'inscription que cette personne est bien autorisée à prendre en charge l'enfant. Une pièce d'identité sera demandée, même s'il s'agit d'un parent proche.

Le besoin en mode de garde étant important, toute inscription sera considérée comme ferme et définitive. Il ne sera pas possible de modifier les journées réservées. Tout remboursement ne se fera qu'à partir d'un délai de carence de 4 jours consécutifs, et sur production de certificat médical.

Les parents acceptent de respecter les horaires d'accueil de l'enfant (entre 7h45 et 9h30, et entre 16h30 et 18h30).

Il n'est désormais plus possible (sauf cas médical) de récupérer votre enfant pendant les temps d'activité, (de 9h30 à 16h30)

**Par votre signature, vous vous engagez à respecter ce règlement intérieur.**

**NOM & PRENOM :**

**DATE ET SIGNATURE :**